



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vaccinations

Question écrite n° 38967

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé à propos des procédures de recherche sur la toxicité des sels d'aluminium. En effet, des études montrent la nocivité de ces sels, notamment pour le cerveau, comme l'a admis en 2012 l'académie de médecine. Or l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (l'ANSM) a, le 6 septembre 2013, bloqué le financement des recherches conduites, depuis 10 ans, par une équipe de chercheurs à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil, en prônant de reprendre les recherches à zéro avec de nouveaux chercheurs, par appels d'offres. Aussi, la question de l'aluminium utilisé comme adjuvant vaccinal est-elle une problématique essentielle, mais complexe, interrogeant à la fois les connaissances scientifiques, l'éthique médicale, la vigilance sanitaire et la responsabilité politique, mais également l'économie, les processus de production et les acteurs de cette production. Enfin, l'arrêt des recherches conduirait au développement de maladies neurologiques, telles que la myofasciite. Le nombre de personnes qui en sont atteintes ne cesse de croître et, actuellement, plus de 1 000 personnes en France souffriraient de cette maladie. Celle-ci se manifeste par des symptômes, tels qu'épuisement, myalgies chroniques, douleurs articulaires et difficultés neurocognitives. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre, pour relancer les études sur la toxicité des sels d'aluminium.

Texte de la réponse

De nombreux vaccins comportent dans leur composition des substances dénommées adjuvants dont l'ajout permet d'augmenter de façon spécifique la réponse immunitaire pour une même dose d'antigène vaccinal. Les principaux adjuvants utilisés sont des sels d'aluminium. Le phosphate de calcium a été fréquemment utilisé dans les années 1970-1980 comme adjuvant. Toutefois, sur la base de nombreuses observations et essais réalisés lors du développement des vaccins, ce sont les sels d'aluminium qui sont apparus les meilleurs candidats pour leur pouvoir adjuvant et leur meilleure tolérance. Les vaccins adjuvantés par un sel d'aluminium sont utilisés avec un recul d'utilisation de plus de quarante ans dans l'ensemble du monde, constituant ainsi une large population de référence. Concernant la possibilité de disposer d'un vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sans adjuvant aluminique, il n'en existe actuellement plus ni sur notre territoire ni sur celui des autres pays européens. Depuis plusieurs années les professeurs Gherardi et Authier (CHU Henri-Mondor) évoquent l'association entre la présence d'un granulome d'aluminium intra-musculaire et un syndrome clinique polymorphe décrit sous la dénomination de myofasciite à macrophages (MFM). L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) suit ce sujet avec attention depuis plus de dix ans et estime que l'ensemble des travaux et données disponibles au niveau national, européen et international, notamment bibliographiques et de pharmacovigilance, ne permettent pas d'établir un lien de causalité entre la présence d'une lésion histologique au point d'injection et la survenue d'un syndrome clinique associant asthénie, douleurs musculaires et arthralgies. L'Académie de médecine a rendu public en juin 2012 un rapport sur les adjuvants vaccinaux soulignant l'absence de preuve de leur nocivité. L'OMS a également confirmé cette position sur le sujet. A la demande de la ministre des affaires sociales et de la santé de poursuivre la recherche, il a été acté l'attribution par l'ANSM d'une dotation spécifique pour une étude sur le sujet des conséquences de l'aluminium

dans les vaccins et la constitution d'un comité scientifique indépendant. Ce comité de pilotage, constitué sous l'égide d'un représentant du directeur général de l'INSERM en accord avec le professeur Gherardi, qui en est le vice-président, est composé de dix personnalités scientifiques et d'un représentant de l'ANSM. Il se réunit régulièrement depuis le 27 mai 2013 pour concevoir l'étude puis la suivre et en analyser les résultats.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38967

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10233

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13187